

**DEPARTEMENT DE LA SARTHE
ARRONDISSEMENT DE LA FLÈCHE
Canton de PONTVALLAIN
COMMUNE DE PONTVALLAIN**

PROCES VERBAL DE LA REUNION

DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 JANVIER 2010

Date de convocation

21.01.2010

Date d'affichage

06.02.2010

Nombre de conseillers :

En exercice : 13

Présents : 12

Votants : 12

L'an deux mil dix, le vingt sept janvier à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la Présidence de Monsieur Xavier GAYAT, maire.

Etaient présents : MM. Xavier GAYAT, Jean-Louis CHARDONNET, Patrice BOUTTIER, Joël VINET, Gilles LESEVE, Sylvie MASSON, Alain GODRY, Loïc THERIAU, Jean MILANDE , Laurent VIVET, Maryvonne RENAUDIN, Jean-Pierre PEYNEAU.

Absent excusé : M. Matthieu HOUDAYER.

Mlle Sylvie MASSON a été élue secrétaire de séance.

Assistait également à la réunion Mme Claudie CHAUFOUR, secrétaire de mairie

/**/**/**/**/**/**/**/**/**/**/

1 – APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA REUNION DU 24 NOVEMBRE 2009

Remarque de M. Gilles LESEVE concernant le tarif fixé pour la caution lors de la location de la salle des fêtes : 500 € ont été inscrits alors que 750 € avaient été demandés. Cette modification sera reporté pour 2011.

Dans le cadre de la mise en place du site Internet de Pontvallain, M. Alain GODRY demande que chaque Président des associations de la commune lui transmette un texte présentant leur activité.

A l'unanimité, le conseil municipal adopte le procès verbal de la réunion du 24 novembre 2009.

2 – ACQUISITION DU TERRAIN CADASTRE SECTION B n° 895 (Consorts SANCHEZ)

Monsieur le Maire rappelle que le conseil municipal, lors de sa séance du 09 juillet 2009, avait émis un avis favorable concernant l'acquisition d'une partie du terrain lieu-dit « La Boussardière » appartenant aux consorts SANCHEZ.

Il informe les membres présents que le terrain a été borné et propose que la commune achète la parcelle B n° 895 de 6103 m², au prix de 50 000 € (+ les frais notariés).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- accepte l'acquisition de la parcelle cadastrée section B n° 895 de 6103 m² – lieu-dit « La Boussardière » appartenant aux consorts SANCHEZ, au prix de
- au prix de 50 000 € (cinquante mille euros) plus les frais notariés.
- autorise le Maire à signer l'acte d'achat et toute pièce relative à cette affaire.

3 – DELIBERATION APPROUVANT LE PROJET DE RETROCESSION DES ESPACES EXTERIEURS « RESIDENCE DES HAUTS BOIS » AU PROFIT DE LA COMMUNE

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la rétrocession des espaces extérieurs des locatifs « Résidence des Hauts Bois » au profit de la commune de Pontvallain.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- accepte la rétrocession des espaces extérieurs « Résidence des Hauts Bois » d'une superficie totale de 2400 m² au prix de 15 € (quinze euros).
- autorise le Maire à signer l'acte rédigé sous forme administrative par Sarthe Habitat (les frais inhérents à la rétrocession restent à la charge de Sarthe Habitat : frais de géomètre, de publication de l'acte...).

4 – PARTICIPATION DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CANTON DE PONTVALLAIN – OPERATION DE CONSTRUCTION DE 15 LOGEMENTS SOCIAUX SARTHE HABITAT

Dans le cadre de l'opération de construction de 15 logements sociaux Sarthe Habitat, la participation intercommunale s'élève à 3049 € par logement soit 45 735 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, autorise la commune de PONTVALLAIN à percevoir la participation de la communauté de communes du canton de Pontvallain fixée à 45 735 €.

Cette somme sera inscrite en recette de fonctionnement, compte 7475 – Groupements de collectivités – au budget 2010.

5 – DELIBERATION AUTORISANT L'ANNULATION DES TICKETS « REGIE PLAN D'EAU »

Monsieur le Maire fait part aux membres présents que les tickets de la régie « Plan d'eau » ne sont plus utilisés.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise le Maire à annuler les tickets de la régie plan d'eau ci-après :

- tickets « pêche à la journée » habitant Pontvallain n°300 à n°500
- tickets « pêche à la journée » habitant hors commune – n°131 à n°140 – n°258 à n°260- n° 271 à n° 500 -
- tickets « journée truites » n° 1077 à 1500

La présente délibération sera transmise à la Trésorerie de La Suze-sur-Sarthe afin de procéder à la destruction des tickets.

6 - CONVENTION ATESAT AVEC L'ETAT (Renouvellement)

- Vu la loi n°2001-1168 du 11 décembre 2001 portant mesures urgentes de réformes à caractère économique et financier, dont l'article 7.1 offre la possibilité à certaines collectivités de recourir à l'assistance technique de l'Etat dans les domaines de la voirie, de l'aménagement et de l'habitat en raison de l'insuffisance de leurs moyens financiers et humains ;
- Vu le décret n° 2002-1209 du 27 septembre 2002 relatif à l'assistance technique fournie par les services de l'Etat au bénéfice des communes et de leurs groupements ;
- Vu l'arrêté du 27 décembre 2002 relatif à la rémunération de l'assistance technique fournie par l'Etat aux communes et à leurs groupements au titre de la solidarité et de l'aménagement du territoire ;
- Considérant que les services de l'Etat (DDEA puis DDT à partir du 1er janvier 2010) peuvent assurer une mission dite d' « Assistance Technique fournie par l'Etat pour des raisons de Solidarité et d'Aménagement du Territoire » (ATESAT) ;
- Considérant que la commune répond aux critères définis par la loi du 11 décembre 2001 et le décret du 27 septembre 2002 pour bénéficier de l'ATESAT ;

Le Conseil Municipal,
après en avoir délibéré,

APPROUVE le calcul de la rémunération de la mission, conduisant à un montant forfaitaire annuel de 607.21 € pour l'année 2010, revalorisé ensuite annuellement selon l'article 5 de la convention ;

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention ATESAT s'y rapportant pour une durée d'un an à compter du 1^{er} janvier 2010, renouvelable deux fois par tacite reconduction ;

AUTORISE Monsieur le Maire à prendre toute décision concernant l'exécution ou le règlement de la convention d'ATESAT.

7- AUGMENTATION DU TEMPS DE TRAVAIL DE L'AGENT SPECIALISE 1ERE CLASSE DES ECOLES MATERNELLES

Suite à la hausse de l'effectif des écoles maternelles, Monsieur le Maire propose une augmentation du temps de travail de l'agent spécialisé 1^{ère} classe des écoles maternelles.

Cet agent est rémunéré sur la base de 32 heures hebdomadaire sur l'année. Il est proposé de porter son temps de travail à 34 heures par semaine à compter du 1^{er} février 2010.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de porter la durée du temps de travail de Mme Isabelle QUEREL, de 32 heures à 34 heures par semaine à compter du 1^{er} février 2010.

8 – DELIBERATION POUR REDACTION CONVENTION LOCATIVE POUR NOUVEAU MEDECIN

Monsieur le Maire fait part aux membres du conseil municipal de l'arrivée d'un nouveau médecin sur la commune de Pontvallain.

A l'unanimité, le conseil municipal émet un avis favorable à l'accueil du nouveau médecin, donne pouvoir au Maire pour négocier avec l'URCAM (Union Régionale des Caisses d'Assurance Maladie des Pays de la Loire) et autorise le Maire à signer la convention entre la mairie de Pontvallain, l'URCAM et M. BITA, médecin généraliste.

9 – QUESTIONS DIVERSES

Admission en non valeur

Le conseil municipal accepte l'admission en non valeur au nom de CHARTIER Jean-Jacques pour un montant de 23.85 €. Les crédits seront prévus au budget 2010.

Construction de la nouvelle station d'épuration

Monsieur le Maire informe que l'ouverture des plis a eu lieu le 19 janvier 2010 pour les 5 entreprises retenues. L'analyse des offres est en cours et le compte rendu sera remis par le Cabinet SCE courant février 2010.

Voir avec PB

M. Patrice BOUTTIER, maire-adjoint, expose aux membres du conseil municipal le coût du service des ordures ménagères supporté par la communauté de communes du canton de Pontvallain. Il présente le projet de la mise en place d'une redevance incitative qui correspond à l'application du principe pollueur-payeur. Elle établit directement un bien-être, le montant de la facture et la quantité de déchets résiduels (non triés) produits.

M. Alain GODRY fait une remarque concernant les travaux du Pont Romain. L'entreprise LEFEVRE interviendra après l'hiver pour réparer les malfaçons.

M. Laurent VIVET renouvelle sa demande concernant la projet de « jardins ouvriers » et appelle à réfléchir sur les terrains disponibles en agglomération.

Les associations de la commune occupant le gymnase de Pontvallain ont reçu un courrier de la communauté de communes du canton de Pontvallain les informant des nouvelles dispositions d'utilisation. Le maire regrette de ne pas avoir été mis en copie d'un tel courrier.

Séance levée à 22 heures.

Pour approbation,

Le Maire,

Le secrétaire de séance,